

[Text]

I know what you are getting at, senator. I think in this particular set of supplementary estimates and with these particular \$1 items here, that they do not fall in the category, in my view, and there is a judgment to be exercised here of necessary major policy trying to bootleg it in. But I come back to the same answer I have given to you before. If you are speaking of a desirable change of procedures down the path, or even now, the other parallel or required thing is for some changes in the general procedures at least in the House of Commons because, in my view, we are now operating under some anachronistic rules of time, and I guess this is simply a judgment we have to try to make for dealing with items we think are necessary and urgent in an open way. I mean, Parliament sees it, deals with it, judges it, approves or disapproves it. There may be better ways to handle it, but they are going to have to be accompanied, in the general sense of this thing, with some changes in the rules of the house.

Senator Grosart: I cannot comment on that because in our rules which apply to our committees, we are not entitled to criticize procedures of the House of Commons.

Hon. Mr. Andras: You see my ignorance of the rules.

Senator Grosart: They do not apply to you, sir.

Senator Everett: The investment in the International Development Banks I gather is charged to the Foreign Exchange Fund.

Hon. Mr. Andras: Yes, that is a highly technical matter. Perhaps Mr. Morin can deal with it.

Senator Everett: Perhaps we can deal with this with Mr. Morin later. I wondered why it would be.

Mr. Morin: It is really too highly technical for me, I am afraid. If we are talking about how the Foreign Exchange Fund actually operates, I think I would take refuge in the Department of Finance.

Senator Everett: I was wondering why an advance in investment in International Development Banks would be charged to the Foreign Exchange Fund, when an advance to a country under CIDA is a charge against the contributions in the general appropriations.

Mr. Morin: Because they are financial institutions, I am told, but that does not fully explain the point.

Senator Everett: I am not pressing for an explanation. If you could give us a little note on that, it would be useful.

Hon. Mr. Andras: Fine. We will get a letter on that from the Department of Finance to the committee and perhaps you can table it.

Senator Grosart: Mr. Chairman, may I ask one other question? I should know the answer, but the question has just occurred to me. Are all of these amendments to existing

[Traduction]

Je sais où vous voulez en venir, sénateur. Dans cette série de budgets supplémentaires et avec ces postes de \$1 en particulier que nous avons ici et qui n'entrent pas dans la catégorie, je pense qu'on doit faire preuve de jugement avant d'opter pour une politique permettant de les adopter subrepticement. Mais je reviens à la même réponse que je vous ai déjà donnée. Si vous parlez d'un changement souhaitable de procédure en cours de route ou même maintenant, l'alternative ou la nécessité veut que l'on apporte quelques modifications dans les procédures en général, au moins à la Chambre des communes, parce qu'à mon avis, nous travaillons à l'heure actuelle sous certaines contraintes anachroniques. Je pense qu'il s'agit là d'un jugement que nous devons essayer d'exercer ouvertement en ce qui concerne les postes dont il est nécessaire et urgent de s'occuper de façon dégagée. Je veux dire que le Parlement les voit, s'en occupe, les juge, les approuve ou les désapprouve. Il peut exister de meilleures façons de s'en occuper mais elles doivent être accompagnées de quelques modifications dans les règles de la Chambre.

Le sénateur Grosart: Je ne peux pas formuler de commentaires à ce sujet car d'après les règles qui s'appliquent à notre comité nous n'avons pas le droit de critiquer les procédures de la Chambre des communes.

L'honorable M. Andras: Je ne suis pas au courant de ces règles.

Le sénateur Grosart: Elles ne s'appliquent à vous, monsieur.

Le sénateur Everett: L'investissement dans les banques internationales de développement est imputé, je pense, au fonds de monnaie étrangère.

L'honorable M. Andras: Oui c'est une question très technique. M. Morin pourrait peut-être nous en parler.

Le sénateur Everett: Nous pourrions nous occuper plus tard de cette question avec M. Morin. Je me demande pourquoi ça le serait.

M. Morin: J'ai bien peur que ce soit vraiment trop technique pour moi. Si nous parlons de la façon dont fonctionne en fait le fonds de monnaie étrangère je crois que je vais me réfugier au ministère des Finances.

Le sénateur Everett: Je me demande pourquoi un prêt d'investissement aux banques internationales de développement serait imputé au fonds de monnaie étrangère alors qu'un prêt à un pays effectué par l'intermédiaire de l'ACDI est imputé aux contributions d'affectation de crédits en général.

M. Morin: Parce qu'on me dit qu'il s'agit d'établissements financiers mais cela n'explique pas entièrement la question.

Le sénateur Everett: Je ne réclame pas une explication. Ce serait utile s'il vous était possible de nous fournir une petite note à ce sujet.

L'honorable M. Andras: Très bien. Nous nous procurerons pour le comité une lettre à ce sujet au ministère des Finances et peut-être qu'il vous sera possible de la déposer.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, puis-je poser une autre question? Je devrais connaître la réponse, mais la question vient de me venir à l'esprit. Tous ces amendements